**Partenariat entre le Fonds des Femmes pour la Paix et l’action Humanitaire et l'initiative Spotlight**

**Appel à propositions**

**Haïti**

***Ouverture de l'appel : 15 juillet 2020***

***Date limite de soumission : 9 septembre 2020***

1. **À propos du Fonds des Femmes pour la Paix et l’action Humanitaire (WPHF)**

Composé de représentants de donateurs, d’organismes des Nations Unies et d’organisations de la société́ civile, le WPHF est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à relancer l’action et à stimuler une augmentation significative du financement, de la participation, du leadership et de l’autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité́ et l’action humanitaire. Le WPHF est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité́ visant à renforcer la capacité́ des femmes à prévenir localement les conflits, à faire face aux crises et aux situations d'urgence et à saisir les opportunités essentielles en matière de consolidation de la paix.

Le WPHF vise à dépasser les silos entre l'aide humanitaire, le maintien de paix et de la sécurité et le financement du développement en investissant dans le renforcement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes à travers toutes les phases, que ce soit en temps de crise, de paix et sécurité ou de développement. Il vise à combler le manque structurel de financements pour la participation des femmes dans les phases clés de crise, de paix et de sécurité et de développement en améliorant la rapidité, la prévisibilité et la flexibilité de l'aide internationale. Il vise en particulier à garantir un investissement rapide dans la prévention des conflits dès la réception de signaux d'alerte précoces de la part des femmes et à accélérer l’attribution d’aides au développement après des négociations de paix satisfaisantes. En partant du postulat que la paix ne peut être obtenue, ni maintenue sans investir dans les organisations de la société civile, le WPHF investit dans le développement de ces organisations, et en particulier dans les organisations féminines locales, en leur apportant le soutien financier et opérationnel dont elles ont besoin.

L'objectif global de la théorie du changement du WPHF est de rendre possible l’existence de sociétés pacifiques et égalitaires. Pour atteindre cet objectif, il faut permettre aux femmes de participer et de contribuer à la prévention des conflits, la gestion des crises, la consolidation de la paix et du processus de reconstruction et également d’en bénéficier. Depuis son lancement en 2016, le WPHF a soutenu plus de 140 organisations de la société civile et est présente dans 12 pays ou regroupements de pays.[[1]](#footnote-2)

Le WPHF est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, PNUD, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement l’Allemagne, les Pays-Bas, la Commission Européenne et le Canada), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement GPPAC, ICAN, Transitional Justice Institute et Women Enabled International).

ONU Femmes agit en tant que secrétariat technique du WPHF au niveau mondial. ONU Femmes agit également en tant que point de contact local du WPHF pour les organisations de la société civile dans les pays où elle est présente.

1. **À propos de l'initiative Spotlight**

L'Initiative Spotlight est un partenariat mondial entre l'UE et les Nations Unies. Elle investit de façon ciblée et à grande échelle en Asie, en Afrique, en Amérique latine, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, afin d'éliminer toute forme de violence faites aux femmes et aux filles. Cette violence constitue un obstacle majeur à l’application des droits de l’homme aux femmes et aux filles, ainsi qu’à l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour 2030.

L'Initiative Spotlight vise à donner de la visibilité à la question de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et à la placer au centre des efforts déployés pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, conformément aux ODD pour 2030.[[2]](#footnote-3) L'Initiative s'appuiera sur des partenariats multipartites pour inciter à des engagements politiques au plus haut niveau et contribuer à la réalisation des ODD (objectifs 5 et 16 en particulier).

La **théorie globale du changement** de l'Initiative Spotlight s’appuie sur une approche globale de conduite du changement basée sur les six résultats suivants :

* Résultat 1 : Promulgation et renforcement des cadres législatifs et politiques ;
* Résultat 2 : Instauration de systèmes et d’institutions nationaux et infranationaux sensibles aux questions de genre ;
* Résultat 3 : Appui aux programmes de prévention axés sur des données factuelles qui promeuvent des normes sociales, des attitudes et des comportements favorisant l’équité entre les sexes ;
* Résultat 4 : Établissement et renforcement de services essentiels disponibles, accessibles, acceptables et de qualité ;
* Résultat 5 : Production des données de qualité, désagrégées et comparables à l’échelle internationale ;
* Résultat 6 : Renforcement et soutien des groupes de défense des droits des femmes et des organisations autonomes de la société civile.

La théorie globale du changement est guidée par les ODD et repose sur une approche fondée sur les droits de l'homme, les principes transversaux de la contribution et de la participation de la société civile, l'appropriation nationale et le fait de ne laisser personne pour compte. Pour ce qui est de ne laisser personne pour compte, l'initiative vise à atteindre les femmes et les filles qui sont les plus défavorisées, les plus marginalisées et les plus soumises à diverses formes corrélées de discrimination (notamment les femmes autochtones, les femmes vivant avec un handicap, les femmes âgées et les femmes vivant dans des zones géographiques difficiles d'accès).

1. **Partenariat entre le WPHF et l'Initiative Spotlight**

Le partenariat entre le Fonds de Femmes pour la Paix et l’action Humanitaire (WPHF) et l'initiative Spotlight vise à orienter des fonds vers les organisations de la société civile qui travaillent à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles (EVAWG) dans des contextes humanitaires et de conflit. Le partenariat se concentre sur le résultat 6 du cadre de résultats régional de l'Initiative Spotlight (renforcement des OSC et création de mouvements de femmes) et sur le résultat 5 du WPHF (protection de la sécurité et des droits des femmes).

En 2019, le partenariat couvrait les pays d'Afrique : La R.D.C., le Liberia, le Malawi, le Nigeria et l'Ouganda, pour un montant total de 7 075 472 USD. En 2020, le partenariat s'étend à trois nouveaux pays, l'Afghanistan, Haïti et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec un montant supplémentaire de 6 000 000 USD.

La pandémie de COVID-19 touche tous les pays où le WPHF et l'Initiative Spotlight ont un partenariat. Cette pandémie et ses conséquences ont un impact sur les organisations et les projets actifs et potentiels soutenus par le WPHF/Spotlight, mais aussi sur les communautés locales.

En Haïti, le manque d'accès aux ressources, l’interdiction des déplacements et la pauvreté accroissent les tensions sociopolitiques dans un contexte de crise humanitaire doublé d’un énorme déficit de financements.[[3]](#footnote-4) Les effets dévastateurs de l'ouragan Matthew ont exacerbé les inégalités entre les sexes préexistantes à la crise. Que ce soit pour l'accès à la terre, au crédit, aux infrastructures, aux services de santé reproductive, à l'éducation, à la sécurité personnelle ou à la participation aux processus décisionnels, les femmes luttent toujours pour vivre dans la dignité et la reconnaissance leurs droits. S’agissant de l'un des pays les plus pauvres du monde occidental où les tensions sociales et les frustrations sont aggravées par les inégalités, Haïti connait un niveau élevé de violence basée sur le genre, en particulier de violence domestique. Au lendemain de l'ouragan, des évaluations préliminaires ont révélé qu'il y avait un risque accru de violence et d'exploitation sexuelles, et que la violence basée sur le genre avait été identifiée comme l’un des problèmes majeurs par les personnes vivant dans des refuges, en plus des préoccupations générales concernant leur sécurité et leur liberté de mouvement.

Haïti a ratifié presque toutes les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des femmes, la constitution du pays reconnaît l'égalité des sexes et des lois existent pour lutter contre la violence sous toutes ses formes. La mise en œuvre de ces lois reste cependant difficile et cette violence systématique à l'égard des femmes limite leur capacité à contribuer au développement du pays. Bien que les OSC dirigées par des femmes soient très actives dans la lutte contre la violence basée sur le genre, la faiblesse de l'action institutionnelle, opérationnelle et collective limite leur impact et leur influence. Dans le contexte humanitaire en Haïti, il faut pallier les lacunes en termes de soutien aux organisations locales de femmes pour qu'elles puissent s'engager efficacement dans la planification et la programmation humanitaires.

Les rapports indiquent que la violence contre les femmes et les filles (VAWG), en particulier la violence domestique, a augmenté pendant l’épidémie de COVID-19. Dans les contextes où les déplacements sont restreints, où les personnes sont confinées, où la pauvreté et le chômage augmentent et où les systèmes de protection et de santé sont faibles, les femmes et les filles courent un plus grand risque de subir des violences basées sur le genre. Dans ce contexte, la violence à l'égard des femmes et les risques d'exploitation sexuelle dus à une économie fragile augmentent[[4]](#footnote-5). Il est essentiel que les décisions relatives à la prévention et à la réponse au COVID-19 tiennent compte de la dimension du genre, en particulier en ce qui concerne les besoins et les vulnérabilités des femmes. Il est essentiel de renforcer le leadership des femmes pour influencer les processus décisionnels, notamment pour lutter contre la violence envers les femmes et la violence domestique[[5]](#footnote-6). La pandémie affecte également la capacité des organisations à subsister financièrement pendant la crise et à mettre en œuvre de manière efficace et sûre des activités qui s'attaquent à la violence accrue à l'égard des femmes et des filles.

Pour y répondre, cet appel à propositions est conçu pour offrir un soutien institutionnel destiné à renforcer la résilience organisationnelle et le financement d'activités de programmes flexibles pour s'adapter aux nouvelles contraintes du COVID-19.

1. **Nature et champ d’application de l'appel à propositions**

Le WPHF, en partenariat avec l'Initiative Spotlight, financera des projets admissibles en **Haïti**. Les projets ne doivent ne peuvent couvrir que ce **seul** pays. Les projets concernant plusieurs pays **ne seront pas acceptés**.

L'appel conjoint WPHF/Spotlight se concentrera sur les organisations locales de la société civile travaillant sur les questions de protection spécifiques au genre et sur l’élimination de la violence contre les femmes et les filles, dans des contextes de paix et de sécurité et dans des contextes humanitaires. Une attention particulière sera accordée aux candidatures relatives aux diverses formes corrélées de discrimination à l'égard des femmes et des filles qui sont marginalisées et exclues, entre autres, en raison de leur pauvreté, de leur appartenance ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire ou de leur séropositivité. Ceci, en totale adéquation avec l’Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte dans la planification contre l’élimination de la violence à l’égard des femmes (EVAW).

Les propositions devront contribuer simultanément aux deux résultats suivants :

**Résultat 6 de l’initiative Spotlight : Les groupes, mouvements et OSC de défense des droits des femmes et des filles, notamment celles confrontées à diverses formes corrélées de discrimination, influencent et font progresser efficacement l’égalité entre les sexes et l’autonomisation de la femme (GEWE) ainsi que l’élimination des violences à l’égard des femmes et des filles (EVAWG), y compris les violences familiales.**

Et

**Résultat 5 du WPHF : Pour garantir la sécurité, la santé physique et mentale et la sûreté des femmes et des filles, ainsi que le respect de leurs droits fondamentaux, les mesures suivantes sont nécessaires : prévention des actes de violence, facilitation de l'accès aux services pour les victimes de violences et renforcement des mécanismes de responsabilisation.[[6]](#footnote-7)**

Pour plus d’informations sur les activités recommandées pour atteindre le résultat 6 de l'initiative Spotlight, veuillez lire la fiche de conseils en cliquant sur le lien suivant (en anglais) **:**  [[CSOs implementation during COVID-19](https://drive.google.com/file/d/1D7N50prM2K9a6EmU7G9K9jVwRbl5aCFo/view)](https://drive.google.com/file/d/1D7N50prM2K9a6EmU7G9K9jVwRbl5aCFo/view)

1. **Durée des subventions**

Toutes les organisations de la société civile peuvent postuler pour des subventions pour une durée maximale de deux ans.

1. **Volets de financement**

L'appel à propositions vise à répondre aux besoins des organisations locales féminines fragilisées par la crise de COVID-19, à l'aide de deux (2) volets de financement :

**Volet de financement 1 : Subvention de fonctionnement : de 2 500 USD à 30 000 USD**

Ce programme de subvention offre une contribution de fonctionnement aux organisations locales de la société civile pour les femmes travaillant sur des questions de paix, de sécurité et d'aide humanitaire, afin qu’elles puissent continuer à fonctionner pendant la crise du COVID-19. Les organisations candidates devront démontrer comment la crise actuelle affecte leurs capacités organisationnelles et financières, et comment la contribution du WPHF leur permettra de faire face à la pandémie. Cette contribution financera un éventail limité d'activités destinées à soutenir le développement ou le renforcement de la capacité opérationnelle de l’OSC. L'objectif de ce programme de financement N'EST PAS de financer la mise en œuvre d'un projet.

**Volet de financement 2 : Financement de projet : de 30 000 USD à 200 000 USD**

Ce volet de financement servira à soutenir des projets contribuant à la réalisation du résultat 6 de l'initiative Spotlight et du résultat 5 du WPHF. Ces projets peuvent être conçus pour répondre directement à la pandémie du COVID-19, à condition qu'ils contribuent indirectement à ces deux résultats.

**Une organisation ne peut postuler qu'une seule fois, soit pour l'un des volets, soit pour les deux. Les organisations qui se porteront candidates pour les deux volets devront soumettre deux dossiers de candidature, chacun contenant les réponses aux exigences particulières et les formulaires qui leurs sont propres.**

1. **Admissibilité, candidature et processus de sélection**

**7.1. Qui peut prétendre à une subvention ?**

Sont autorisées à postuler : Les organisations internationales[[7]](#footnote-8), nationales et locales de défense des droits des femmes, féministes ou de la société civile, dirigées par des femmes et faisant preuve d’une expérience avérée de travail avec les femmes et les filles en **Haïti**. Les organisations de terrain et les organisations communautaires locales sont particulièrement encouragées à déposer leur candidature. Les projets conjoints sont autorisés et encouragés.

Pour être considérée comme une "organisation féministe ou de défense des droits des femmes", l'organisation doit s'engager à lutter contre les formes multiples/corrélées de discrimination ainsi qu’à faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes dans l’énoncé officiel de sa mission/vision. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, qui perpétuent les violences basées sur le genre.

Une "Organisation dirigée par des femmes" doit avoir une femme à sa tête dans le rôle directrice/dirigeante de l'organisation.

Les autres OSC doivent apporter la preuve d'une expérience dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, les inégalités entre les sexes et/ou les droits des femmes.

Les fonds de femmes sont particulièrement encouragés à présenter des candidatures afin d'étendre la portée du financement à un plus large échantillon de la société civile.

Les fonds de femmes qui ne sont pas enregistrés dans le pays de mise en œuvre du projet peuvent présenter une demande en partenariat avec un partenaire de mise en œuvre enregistré localement en tant que demandeur principal.

Les personnes suivantes ne sont PAS éligibles pour demander une subvention du WPHF :

Organisations proposant une intervention sur plusieurs pays ;

Les organisations proposant une intervention dans un pays différent du pays éligible ;

Les organisations/demandeurs principaux qui ne sont pas légalement enregistrés dans le pays de mise en œuvre ;

Les agences ou institutions gouvernementales ;

Les agences des Nations Unies ou les équipes de pays des Nations Unies ;

Les particuliers ;

Les entités du secteur privé ;

Les universités et les établissements d'enseignement

**7.2. Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée pour présenter une demande ?**

L'organisation candidate doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet. Les fonds de femmes qui ne sont pas enregistrés dans le pays de mise en œuvre peuvent présenter une demande en partenariat avec un partenaire de mise en œuvre enregistré localement en tant que demandeur principal.

Une preuve d'enregistrement légal (ou de statut juridique) est une pièce justificative obligatoire pour toute demande de subvention. Les demandes sans preuve formelle de statut juridique seront considérées comme incomplètes et seront éliminées du processus de sélection. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

Seul le demandeur principal doit fournir la preuve de son enregistrement légal. Les partenaires de mise en œuvre qui font partie d'une proposition conjointe ne doivent pas être légalement enregistrés, mais doivent être des organisations de la société civile (sans but lucratif et non gouvernementales).

**7.3. Mon projet peut-il couvrir plusieurs pays ?**

Non, les projets ne peuvent être mis en œuvre que dans le seul pays éligible. Les propositions couvrant plusieurs pays ne sont pas recevables.

**7.4. Puis-je soumettre plus d'une candidature ?**Non, les organisations ne peuvent soumettre qu’une seule demande, que ce soit en tant que demandeur principal ou partenaire de mise en œuvre. Si une organisation ou un partenaire apparaît dans plusieurs candidatures, toutes les candidatures seront disqualifiées.

**7.5. Plusieurs organisations peuvent-elles présenter une demande conjointe ?**   
Oui, les projets communs sont encouragés. Pour les projets conjoints, seul le demandeur principal est tenu de répondre aux critères d'éligibilité.

Pour les projets conjoints, les rôles et responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans la section appropriée du formulaire de candidature. Les dossiers doivent également indiquer explicitement quelle organisation assumera la responsabilité de la gestion du projet et des obligations contractuelles.

**7.6. Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?**

Oui, le WPHF accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la subvention doit toutefois être clairement indiquée.

**7.7. Quelles sont les exigences relatives à la formulation des projets ?**

Le(s) projet(s) doit (doivent) contribuer aux deux résultats indiqués à la section 4. Ils doivent contribuer à la fois au résultat 6 de la théorie du changement de l'Initiative Spotlight et au résultat 5 de la théorie du changement du Fonds des Femmes pour la Paix et l’action Humanitaire (WPHF).

**7.8. Les demandeurs doivent-ils contribuer au budget du projet ?**

Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget du projet.

**7.9 Où pouvons-nous obtenir plus d'informations sur l'appel à propositions ?**

Une session d'information sera organisée par ONU Femmes avec l'appui du secrétariat du WPHF pour les candidats potentiels le 31 juillet 2020 entre 10ham et midi, en ligne. Pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel : john.dessources@unwomen.org avant le 27 juillet 2020.

**8. Où, quand et comment soumettre sa candidature ?**

* La date limite de soumission des propositions est le  **9 septembre 2020**. Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération.
* Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : info.haiti@unwomen.org et haiti.achat@unwomen.org
* Les candidatures peuvent être soumises en format .doc, .docx ou .pdf. Aucun autre format ne sera accepté. Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf. Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.
* Le bureau local d'ONU Femmes s'efforcera d'accuser réception de la candidature dans les trois jours suivant sa réception. Ne renvoyez votre dossier candidature QUE si vous n’avez pas reçu d'accusé de réception après trois jours.

Les candidatures doivent être rédigées en **anglais, français ou espagnol**. Seules les candidatures dans l’une de ces trois langues seront acceptées.

* Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre candidature après son dépôt.
* Le bureau local d'ONU Femmes ne pourra apporter qu’un soutien limité aux candidats. Veuillez prévoir un minimum de 48 heures pour l’obtention d’une réponse.

**8.1. Documents requis pour le dépôt de candidature**

Veuillez noter que les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

* Document de projet (en pièce jointe, pas plus de 10 pages en plus des annexes A et B)
* Tableau de résultats (voir l’annexe A du document de projet)
* Budget prévisionnel (voir l’annexe B du document de projet)
* Preuve du statut juridique ou de l’enregistrement légal du demandeur principal (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

**NE PAS soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessus.**

**8.2 Critères d'évaluation**Lors de la rédaction de votre candidature, veuillez garder à l’esprit que nous tiendrons compte des critères suivants pour évaluer votre proposition :

Conception et objectifs du projet :

* Adéquation avec les résultats attendus spécifiés au point 6.8. ci-dessus (Spotlight résultat 6 et WPHF résultat 5) ;
* Motivation explicite de la demande de soutien Spotlight/WPHF et de l'impact de la crise sur l'organisation (volet 1) ou les bénéficiaires (volet 2) ;
* Définition d’objectifs, de résultats et d’extrants prenant en compte des approches et mesures basées sur le genre pour répondre à la crise ;
* Partenariats entre et avec des organisations de défense des droits des femmes locales et de terrain et des organisations féministes dirigées par des femmes et/ou développement des capacités des organisations locales et de terrain de défense des droits des femmes pour atteindre les objectifs ;
* Participation significative de groupes confrontés à diverses formes corrélées de discrimination, comme les personnes marginalisées et exclues en raison, entre autres, de leur pauvreté, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire, de leur séropositivité ; ce qui est clairement en accord avec l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte dans les programmes destinées à l’éradication de la violence contre les femmes (EVAW) ;
* Complémentarité avec d'autres fonds et programmes.

Pérennisation et appropriation nationale :

* Promotion pour l'appropriation nationale et locale à travers le développement et la mise en œuvre d’activités et d’objectifs spécifiques visant au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux ;
* Pérennisation du programme au-delà de la période de contribution et (si pertinent) réflexion sur la façon de le reproduire et de l’améliorer dans le temps.

Gestion et suivi du programme :

* Les activités proposées sont réalistes et le planning est cohérent avec la durée du projet[[8]](#footnote-9) ;
* Identification des risques et des mesures d'atténuation y afférant ;
* Identification d'un plan de suivi et d'évaluation et de méthodologies claires ;
* Définition de la structure de gestion et des rôles et responsabilités du personnel et des partenaires.

Budget :

* Le budget est cohérent avec les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes à adresser ;
* Les coûts opérationnels indirects ne dépassent pas 7 % ;
* Le budget est identique dans tous les documents de la candidature.

**9. Ressources utiles**

* [Le manuel d'opérations du](file:///C:\Users\matthew.rullo\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\QO3CWT0P\WPHF%20Operations%20Manual%20-%20May%202019.pdf) WPHF
* Le site web du WPHF [www.wphfund.org](http://www.wphfund.org)
* Page du WPHF sur le portail du Multi-Partner Trust Fund Office [: http://mptf.undp.org/factsheet/fund/GAI00](http://mptf.undp.org/factsheet/fund/GAI00)
* Le compte Twitter du WPHF : [@wphfund](https://twitter.com/AcceleratePeace)
* Termes relatifs au suivi, à l’évaluation et à la gestion axée sur les résultats. Glossaire OECD/DAC des termes clés relatifs à l’évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>
* Normes et directives relatives au suivi et à l’évaluation. Normes pour les évaluations du Groupe des Nations Unies sur l’évaluation (UNEG), disponibles en anglais, français, espagnol, arabe et russe <http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22>
* [Les termes de référence 2017-2023 de l’Initiative Spotlight, Annexe 1 – Description de l’action](http://mptf.undp.org/document/download/21022) (en anglais)

1. Burundi, Colombie, République Démocratique du Congo, Irak, Jordanie, Palestine, Mali, Ouganda, Liberia, Malawi, Nigeria et la région du Pacifique (Fidji, Palau, Samoa, Iles Salomon et Vanuatu) [↑](#footnote-ref-2)
2. Pour en savoir plus sur l'initiative Spotlight, consultez le site*http://www.un.org/en/spotlight-initiative/index.shtml.* [↑](#footnote-ref-3)
3. https://www.unocha.org/story/haiti-most-under-funded-humanitarian-crisis-world [↑](#footnote-ref-4)
4. https://gbvaor.net/sites/default/files/2020-03/frbriefing%20coronavirusv1117032020.pdf [↑](#footnote-ref-5)
5. https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/3/statement-ed-phumzile-covid-19-women-front-and-centre ; <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/3/news-women-and-covid-19-governments-actions-by-ded-bhatia> [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir <https://wphfund.org/> [↑](#footnote-ref-7)
7. Seulement celles enregistrées au niveau national. [↑](#footnote-ref-8)
8. Les activités doivent être clairement énumérées dans l'annexe A : Cadre de résultats pour chaque extrant [↑](#footnote-ref-9)